

Pour encourager l'entreprise privée à consacrer des fonds à l'habitation et pour permettre au gouvernement de concentrer ses futurs prêts dans les secteurs sociaux qui en ont le plus besoin, soit les logements publics, les logements pour vieillards, les logements pour étudiants et le réaménagement urbain, le gouvernement a décidé de tirer pleinement parti de l'écart autorisé dans la loi. Nous espérons que ce changement apportera un accroissement de l'activité dans le domaine des prêts de la part des prêteurs en première hypothèque et augmentera sensiblement par la même occasion l'activité du marché des deuxièmes hypothèques, qui est très important à l'heure actuelle.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, à compter du 1^{er} octobre, le taux maximum d'intérêt sur les prêts pour la construction de maisons à habiter ou à louer sera fixé à 8½ p. 100 et restera tel jusqu'au prochain rajustement trimestriel à la fin de l'année.

En faisant cette déclaration, monsieur l'Orateur, je tiens à préciser qu'il n'y aura aucun changement quant au taux d'intérêt de la LNH sur les prêts pour les logements publics destinés aux familles à faible revenu, les logements pour les personnes âgées, les logements d'étudiants, les lotissements, la rénovation urbaine et les usines d'épuration.

On ne devrait pas s'attendre à trouver dans le changement que je viens d'annoncer la solution définitive au grave problème du logement. Néanmoins, c'est une partie importante du tout et j'aurai d'autres choses à ajouter là-dessus demain au cours du débat sur le logement et d'autres députés auront sans doute eux aussi des choses à dire.

L'hon. M. Starr: Vous devrez le faire.

L'hon. M. Nicholson: Une chose est claire, toutefois: le gouvernement, et le Canada en général, doivent compter sur les institutions de prêt privées pour augmenter de façon sensible leur participation à la construction de maisons nécessaires qui jusqu'ici ont toujours été construites grâce à des prêts du secteur commercial, c'est-à-dire la construction de maisons privées et de location pour ceux qui ne peuvent pas se permettre de payer un prix élevé pour le logement.

Comme je viens de l'indiquer, le gouvernement a l'intention de consacrer une grande partie de ses ressources pour répondre aux besoins des groupes à faible revenu et des endroits particulièrement atteints par l'extraordinaire expansion urbaine, afin d'améliorer les conditions de vie dans les régions urbaines.

Il faut également noter, monsieur l'Orateur, que le taux d'intérêt préférentiel établi par la loi nationale sur l'habitation que je viens

d'annoncer, est le taux maximum. Le plus grand écart qui se fait ainsi entre les rendements des obligations et le nouveau taux établi par la loi nationale sur l'habitation permettra aux institutions de prêt privées de commencer à accorder des prêts à des taux inférieurs au taux maximum.

M. J. R. Keays (Gaspé): Monsieur l'Orateur, il est regrettable que le ministre ait dû faire l'annonce que nous venons d'entendre. C'est triste pour tous ceux qui espéraient que le gouvernement s'occupait de leur sort, particulièrement pour ceux qui cherchent un abri convenable. Le coût des loyers domiciliaires est sur le point d'être hors d'atteinte pour le citoyen ordinaire et l'avenir immédiat n'inspire que du désespoir. Ce nouvel accroissement du coût découlant de l'augmentation du taux d'intérêt sur les prêts augmentera encore la souffrance de ceux qui subissent la crise aiguë du logement.

Cette augmentation du taux d'intérêt prouve encore davantage, depuis son accession, le gouvernement actuel refuse systématiquement de prévoir et de prendre les mesures qui pourraient contrecarrer les influences contraires à une économie stable.

Le gouvernement se refuse tout simplement à faire face aux crises fiscales et économiques de notre époque. Il refuse d'adopter les mesures fiscales nécessaires pour combattre l'inflation et l'augmentation des prix qui sapent les salaires et qui nous mènent au bord du chômage. Il laisse le gouverneur de la Banque du Canada agir parce qu'il n'a pas lui-même le courage de le faire. Tout cela découle de l'annonce faite hier par la Banque du Canada. Cela tient à ce que le gouvernement n'a pas assumé ses responsabilités et modifié ses mesures et ses politiques fiscales. Il a laissé à la Banque du Canada le soin de venir à la rescousse de l'économie canadienne. Nous avons prévu les autres répercussions de cette annonce. J'espère que durant le débat, demain, nous serons en mesure de discuter davantage de certaines conséquences de la majoration du taux d'intérêt.

• (6.10 p.m.)

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, en faisant cette déclaration, le ministre du Travail (M. Nicholson) vient d'avouer l'échec complet et absolu du gouvernement en matière de politique de logement. Comme solution au problème du logement, les propos tenus aujourd'hui ne servent qu'à jeter de la poudre aux yeux. Le Nouveau parti démocratique estime que nous devons aborder directement le problème du logement et, en disant cela, je pense à deux choses. Nous croyons que nous devons nous détourner des institutions de prêt privées,